

EL11 - Réformes TVA intracommunautaire 2022-2023



OBJECTIFS

Savoir gérer les nouvelles règles de la TVA douanière (depuis le 1er janvier 2020 et les Quick fixes) et intracommunautaires à partir du 1er juillet 2021 (e-commerce B2C) et du 1er janvier 2022 (Livre blanc).



APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Alternance d'apports théoriques et d'applications pratiques. Interactivité favorisant l'apprentissage par l'échange, le retour d'expérience et l'acquisition de connaissances théoriques.



PRÉREQUIS ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Connaitre les fondamentaux des procédures douanières et fiscales.
Quiz en amont et en fin de formation pour évaluer le niveau et les acquis des participants.



PROGRAMME

Programme intégrant les modifications récentes (1er janvier 2022)

- Les notes explicatives pour le e-commerce B2B au 1er janvier 2021
- Les "Quick Fixes" 1er janvier 2020
- L'accord UK / UE 1er janvier 2021
- Le livre blanc TVA communautaire B2B **1er janvier 2022** : ventes intra-communautaires devenant ventes "intra-Union"
- Réforme TVA en 2025: facturation TTC { TVA du pays de l'acheteur sauf statut d'Assujetti Certifié

Introduction

Les réformes TVA à venir ont pour but de lutter contre la fraude transfrontalière tout en simplifiant les opérations pour les PME de l'UE.

1. Expéditions / livraisons et introductions / acquisition de BIENS

Mise à jour règlementaire au 1er juillet 2021 (VAD/B2C) et 1er janvier 2022 (B2B)

1.1) Ventes B2C : Depuis le 1er juillet 2021 modifications e-commerce : Quels seuils ?

Ventes à distance

de biens importés de pays tiers (guichet unique IOSS)

Suppression des exonérations petits envois (150€)

Notion d'Assujetti facilitateur

Notion de fournisseur "adjacent" et "préssumé"

Guiches unique : OSS non UE

2. Expéditions / livraisons et Interlocutions / acquisitions des BIENS

2.2) Ventes B2B : Depuis le **1er janvier 2020** :

- Les "Quick fixes" et preuves justificatives des ventes HT
- 1er janvier 2022: Disparition de la DEB remplacée par :

- L'Etat récapitulatif TVA (valeur (euros), irégimes (10, 20, 21, 25, 26, 31), numéro d'identification TVA de l'acquéreur UE)
- L'Enquête statistique (EMEBI) pour les entreprises de "l'échantillon": Ajout de variable à l'expédition et modification des modalités du code nature de transaction Modifications des écrans du portail DEB-WEB.

2.3) **2025** Ventes B2B :

Réforme copernicienne de la TVA et refonte de la Directive TVA de 2006.

Plus de ventes HT dans l'UE.

Facturation de la TVA de l'EM de destination sauf obtention du statut d'Assujetti Certifié. Intégration des taux de TVA des différents EM.

- Guichet unique TVA pour qui ?
- S'identifier à la TVA dans chaque EM ?
- Statuts des "Assujettis certifiés"
- OEA certifiés d'office
- Suppression ou simplification de la DEB.

3. Echanges intacommunautaires de services

Nouvelle territorialité de la TVA pour les services

B2B : TVA du pays du preneur assujetti (auto - liquidation)

B2C : TVA du pays du prestataire
Nouveau concept de siège, établissement stable, résidence, domicile

Nouvelles obligations : rédaction d'une DES
Nouvelles mentions sur les factures
Nouvelles lignes le CA3



15 mai 2024
18 novembre 2024



690 €
(HT)



1 jour
7h



Service comptable, financier, logistique, ADV, Achats et Approvisionnement, IT, logistique, afin d'adapter les systèmes de l'entreprise (facturation, ERP/PGI) pour être prêts pour le grand basculement TVA en 2022.



Spécialiste en logistique internationale, après avoir été secrétaire général d'une société de transport, il a été directeur des opérations logistiques dans une grande entreprise française d'électronique et communication. Depuis vingt ans, il dirige la société de conseil qu'il a fondée et agit en tant que consultant et formateur auprès des entreprises. Il est notre spécialiste des aspects logistiques du commerce international.

SE PRÉPARER EFFICACEMENT

+33(0)1 40 73 34 44
info@formatex.fr
www.formatex.fr

p.96



Les conditions générales de vente ci-après qui régissent les prestations Formatex, priment sur les conditions générales d'achat des clients.

INSCRIPTION AUX FORMATIONS EN INTER-ENTREPRISES :

L'inscription s'effectue par l'envoi du bulletin d'inscription figurant sur le site ou en annexe aux documents envoyés en PDF, dûment complétés, soit en ligne (site Formatex), soit par télécopie ou courrier. Pour chaque inscription, Formatex adresse à son client une convention de formation en deux exemplaires. L'un des exemplaires doit être retourné sans délai, signé et revêtu du cachet de l'entreprise. Une convocation individuelle est adressée au client dès confirmation du maintien de formation.

FORMATIONS EN INTRA-ENTREPRISE ET PARCOURS PERSONNALISÉ :

Les formations en intra-entreprise et coaching font l'objet d'une proposition adaptée assortie d'un devis. Elles ne peuvent être mise en œuvre que sur acceptation formelle écrite de la proposition dans son intégralité.

INFORMATION PRISE EN CHARGE OPCO :

Si le client souhaite faire prendre en charge la formation auprès de son OPCO, il doit vérifier l'éligibilité de la formation et procéder à la demande avant la formation selon les délais imposés par l'OPCO. Formatex transmettra tous les documents relatifs à l'action de formation mais ne procédera pas à la subrogation de paiement.

• N° d'existence : 11755181175 - SIRET : 398 167 890 00035

La facture est émise avant ou après la formation selon qu'il s'agisse d'une formation en inter ou intra-entreprise. Elle est adressée à l'entreprise directement. Le paiement s'effectue à réception, par chèque à l'ordre de Formatex ou par virement à son compte bancaire (RIB à disposition). Formatex est assujéti à la TVA, les tarifs indiqués s'entendent donc hors taxe.

ANNULATION DU FAIT DU CLIENT :

- Pour un inter-entreprises : toute participation peut être annulée dans la mesure où Formatex en est informé (courrier, fax ou e-mail) au moins 10 jours ouvrés avant la formation. Passé ce délai, le montant de la participation retenu sera de 50 % si l'annulation est signalée 5 jours ouvrés inclus avant le début de la formation et de 100 % si elle est reçue 3 jours ouvrés inclus avant le démarrage.
- L'annulation n'entraînera aucun frais si le participant se fait remplacer par un collaborateur de la même entreprise ayant les mêmes besoins en formation
- Pour un intra-entreprise : les conditions d'annulation diffèrent selon le format du projet. Si elles ne sont pas spécifiées dans l'offre initiale, les conditions suivantes s'appliquent : le client se réserve le droit d'annuler la formation 15 jours ouvrés avant le début de l'intervention. Passé ce délai, des indemnités correspondant à 100 % du coût de l'intervention seront dues à Formatex.

ANNULATION OU REPORT DU FAIT DE FORMATEX :

Formatex se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler la formation. Dans ce cas, le client est prévenu au moins sept jours avant la date de début de la formation. Le client ne pourra prétendre à aucune indemnité du fait de cette annulation ou de ce report. En revanche, les sommes versées par le client pour cette prestation lui seront remboursées dans un délai maximum de 30 jours.

RELATION CLIENT-FOURNISSEUR :

Le client s'engage à ne faire aucune proposition directe aux formateurs missionnés par Formatex et à prendre contact systématiquement avec Formatex pour toute suite éventuelle, quelle qu'elle soit.

Le client s'interdit d'utiliser ou de transmettre, même à des tiers, les coordonnées (adresse, téléphone, fax, e-mail) de l'intervenant qui ne seraient pas celles de Formatex.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE :

En application de la législation relative à la propriété intellectuelle (protection en matière de droit d'auteur, marque déposée), les logiciels, supports, brochures, documentations, outils, cours et tout autre document mis à la disposition du client et de son personnel sont la propriété de Formatex ou de ses donneurs de licence. En conséquence, le client s'interdit d'utiliser, de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations ou à des tiers les supports ou autres ressources pédagogiques mis à disposition sans l'autorisation expresse et écrite de Formatex ou de ses ayants droit. Les parties s'engagent à garder confidentiel les informations et documents de nature économique, technique ou commerciale concernant l'autre partie, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat.

DROIT APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE :

Le contrat est régi par le droit français, à l'exception des dispositions de la Convention de Vienne de 1980. En cas de litige relatif à l'exécution du contrat, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable. À défaut, les tribunaux de Paris seront seuls compétents.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR : <https://www.formatex.fr/reglement-interieur-applicable-aux-stagiaires/>

LA FORMATION

Intitulé : Code :

Date(s) souhaitées :

Prix :

- Prix net/participant :
- Participation du déjeuner : OUI (20€/jour) NON

Total net (en euros) :

L'ENTREPRISE

Raison sociale :

Numéro SIRET : Code NAF :

Adresse :

Ville : Code postal : Pays :

Responsable de formation : M. Mme.

Nom : Prénom : Téléphone : | | | | | | | |

Adresse e-mail : Fax : | | | | | | | |

PARTICIPANT N°1 :

M. Mme.

Nom : Prénom : Téléphone : | | | | | | | |

Adresse e-mail : Fax : | | | | | | | |

Fonction :

Adresse :

Ville : Code postal : Pays :

RQTH : Oui Non

PARTICIPANT N°2 :

M. Mme.

Nom : Prénom : Téléphone : | | | | | | | |

Adresse e-mail : Fax : | | | | | | | |

Fonction :

Adresse :

Ville : Code postal : Pays :

RQTH : Oui Non

FACTURATION/FINANCEMENT

Bon de commande : Oui Non Si oui, n° :

Adresse :

Ville : Code postal : Pays :

Ci-joint un chèque en EUR : Oui Non

Date et signature :

Je déclare avoir lu et accepté sans réserve les conditions générales de vente détaillées au recto ou accessible à l'adresse suivante www.formatex.fr/mentions-legales.html, j'atteste sur l'honneur avoir souscrit une police qui couvre tous les risques liés à ma participation aux événements FORMATEX et en particulier ma responsabilité civile.

Si financé par un OPCO, pas de subrogation de paiement.